

### DEMANDE DE DÉROGATION POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ		
ou Dénomination (pour les personnes morales) : IZO Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : M. Adresse : N° Commune GABARRET Code postal 40330 Nature des activités : carrière  Qualification : Dirigeant et gérant	CO TP	
B OUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION E	ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)	
B1 : Amphibiens		
Alyte accoucheur (Alytes obstetricans)		
Crapaud épineux (Bufo spinosus)	Destruction d'un habitat de reproduction constitué d'un plan d'eau et canal liés au fonctionnement de la carrière	
Grenouille rieuse (Pelophylax ridibundus)	Destruction d'habitats d'hivernage faiblement potentiels	
Rainette méridionale (Hyla meridionalis)	(plantations de pins) au sein de la zone d'extension	
B2 : Reptiles		
Lézard des murailles (Podarcis muralis)	Destruction d'habitats anthropiques utilisés par les espèces au	
Couleuvre verte et jaune (Hierophis viridiflavus)	sein de la carrière en activité. Le phase induit toutefois la recréation progressive d'habitats colonisables permettant ainsi de ménager tout au long de l'exploitation des secteutilisables par les espèces.  Le périmètre d'extension conduira à la destruction d'hab terrestres globalement peu favorables.	
B3 : Oiseaux		
Guêpier d'Europe (Merops apiaster)	Destruction, à terme, du front de taille utilisé en 2016 pour la nidification. Des habitats équivalents auront toutefois préalablement été reconstitués sur site.	
Engoulevent d'Europe (Caprimulgus europaeus)	Destruction d'habitats actuellement favorables à la nidification de l'espèce (jeune pinède). Ces derniers sont toutefois en évolution en lien avec la pousse des pins et pourraient avoir changé de physionomie au moment de leur destruction. L'espèce est susceptible de se maintenir au fil des années au sein de ces habitats, à la faveur, notamment de lisières ou clairières, même si les peuplements les plus	

fermés s'avèrent moins favorables.

Cortège d'espèces communes des milieux boisés			
Mésange à longue queue (Aegithalos caudatus)			
Mésange huppée (Lophophanes cristatus)			
Accenteur mouchet (Prunella modularis)			
Coucou gris (Cuculus canorus)			
Fauvette à tête noire (Sylvia atricapilla)	Destruction d'habitats de nidification majoritairement de		
Pinson des arbres (Fringilla coelebs)	faible qualité écologique (pinède plantée) et de faible ampleur au regard de la matrice forestière au sein duquel se		
Pouillot de Bonelli (Phylloscopus bonelli)	trouve le projet.		
Pouillot véloce (Phylloscopus collybita)			
Rougegorge familier (Erithacus rubecula)			
Roitelet triple bandeau (Regulus ignicapilla)			
Troglodyte mignon (Troglodytes troglodytes)	그 보고를 이 살아보고 하는 것이 없는 것이		
Cortège d'espèces des milieux semi-ouverts			
Hypolaïs polyglotte (Hippolais polyglotta)			
Alouette lulu (Lullula arborea)			
Cisticole des joncs (Cisticola juncidis)			
Linotte mélodieuse (Carduelis cannabina)	그 경우를 가 가 가는 것을 하고 있습니다.		
Bruant jaune (Emberiza citrinella)			
Chardonneret élégant (Carduelis carduelis)	Destruction d'habitats de nidification. Ces derniers sont toutefois en évolution en lien avec la pousse des pins et		
Serin cini (Serinus serinus)	pourraient avoir changé de physionomie au moment de leur		
Verdier d'Europe (Chloris chloris)	destruction		
Pipit des arbres (Anthus trivialis)	로마 이 시작을 받는 것 못하니 할까요? 그리고 있다.		
Rossignol philomèle (Luscinia megarhynchos)			
Tarier pâtre (Saxicola rubicola)			
Fauvette grisette (Sylvia communis)			
Cortège d'espèces communes des milieux minéraux ou	anthropiques		
Rougequeue noir (Phoenicurus ochruros)  (1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reprodu	Le déplacement des bâtiments engendrera la perte temporain d'habitat favorable à la nidification		

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, D	DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *
Protection de la faune ou de la flore	Prévention de dommages aux forêts □
Sauvetage de spécimens	Prévention de dommages aux eaux □
Conservation des habitats	Prévention de dommages à la propriété □
Etude écologique	Protection de la santé publique
Etude scientifique autre	Protection de la sécurité publique
Prévention de dommages à l'élevage □	Motif d'intérêt public majeur
Prévention de dommages aux pêcheries □	Détention en petites quantités □
Prévention de dommages aux cultures □	Autres
	, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou
nationale:	
Approvisionnement local en matériaux notamment pour les pis	stes DFCI (cf. dossier de dérogation)
보고 휴 프로그램 사람들이 아니는 그들은 사람들이 되었다면 하는 사람들이 되었다면 하는데 하는데 하는데 하는데 그렇게 되었다면 그 때문에 되었다면 하는데	
Suite sur papier libre	
D. OHELLES CONTLANATURE ET LES MODALITÉS D	E DECERNICATION D'ALTÉRATION OU DE DÉCRADATION
D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITES D	E DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION
*	
Destruction ⊠ Préciser :	
	chelonnées dans le temps, d'enlèvement de la végétation et de
décapage préalables aux différentes phases d'exploitation de la	a carrière. Les milieux concernés sont principalement des pinèdes
	rtaines années, le Guêpier d'Europe et un plan d'eau créé pour les
besoins de la carrière, abritant plusieurs espèces d'amphibiens.	
Suite sur papier libre	
E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES	ENCADRANT LES OPERATIONS *
Formation initiale en biologie animale  Préc	ciser:
Formation continue en biologie animale  Préc	ciser:
Autre formation	ciser:
E OUELLE ESTLA PÉRIODE OLLIA DATE DE DESTRU	ICTION D'ALTÉRATION OU DE DÉCRADATION
F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRU	
Préciser la période : .30 ans	
ou la date :	
G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALT	TÉRATION OU DE DÉGRADATION
	I ENAMON OU DE DEGINDATION -
Régions administratives : Nouvelle-Aquitaine	
Départements : Landes (40)	
Cantons: Haute Lande Armagnac Communes: Escalans	

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'AI SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN D CONSERVATION FAVORABLE *	
Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos  Mesures de protection réglementaires Mesures contractuelles de gestion de l'espace Renforcement des populations de l'espèce  Autres mesures	☑ □ □ □ Préciser :
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures pris l'espèce concernée :	ssurer la bonne intégration environnementale de prisé, déboisement et décapage progressif des surfaces à ens).  ailleurs prévu une remise en état écologique du site suivi
(cf. détail dans le dossier de dérogation).  Suite sur papier libre	
I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉR.	ATION
Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu):	
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Suivi annuel de la nidification du Guêpier d'Europe Suivi herpétologique réalisé tous les 5 ans et à chaque nouveau déplacamphibiens.	cement important de la mare abritant les
* cocher les cases correspondantes	
libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services le	à Ealanel  17 io. 12018 e signature



# DEMANDE DE DÉROGATION POUR ☑ LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT\* ☑ LA DESTRUCTION\* □ LA PERTURBATION INTENTIONNELLE\* DE SPECIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ
Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : IZCO TP
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : M. Régis ROY
Adresse: N° Rue route de Castelnau
Commune GABARRET
Code postal 40330
Nature des activités : carrière.
Tradition des accivitées
Qualification : Dirigeant et gérant
D ALIELS CANT LES CRECIMENS CANCERNES DAD L'ADEDATION
B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION
D : (1)

B. QUELS SONT LES SPECIM	IENS CONCERNES	PAR L'OPERATION		
Nom scientifique	Quantité	Description (1)		
Nom commun				
	AMPHIBIEN	NS CONTROL OF THE CON		
Alyte accoucheur (Alytes obstetricans) Crapaud épineux (Bufo spinosus) Grenouille rieuse (Pelophylax ridibundus) Rainette méridionale (Hyla meridionalis)	Quelques individus	Destruction d'individus possible tout au long du chantier par écrasement (circulation d'engins).  En cas d'opérations de capture lors du déplacement du point d'eau : tous les spécimens récupérés au sein des sites de collecte (ensemble des stades de développement : pontes, larves et adultes)		
REPTILES				
Lézard des murailles (Podarcis muralis) Couleuvre verte et jaune (Hierophis viridiflavus)	Quelques individus	Destruction d'individus possible tout au long du chantier par écrasement (circulation d'engins).		
	OISEAUX			
Guêpier d'Europe (Merops apiaster) Engoulevent d'Europe (Caprimulgus europaeus) Mésange à longue queue (Aegithalos caudatus) Mésange huppée (Lophophanes cristatus) Accenteur mouchet (Prunella modularis) Coucou gris (Cuculus canorus) Fauvette à tête noire (Sylvia atricapilla) Pinson des arbres (Fringilla coelebs) Pouillot de Bonelli (Phylloscopus bonelli)	Quelques individus	Perturbation des couples nicheurs à proximité de la carrière.  La carrière est toutefois déjà en activité.  Certaines espèces comme le Guêpier sont nicheuses au sein même de l'emprise.		

Pouillot véloce (Phylloscopus	and the second		
collybita)			1, 19,20 (14)
Rougegorge familier (Erithacus	A Company		A Steel Ti
rubecula)			
Roitelet triple bandeau (Regulus	C. Egel, E.		
ignicapilla)			
Troglodyte mignon (Troglodytes	Water and the same of		a strenetti
troglodytes)			
Hypolaïs polyglotte (Hippolais	a demili		
polyglotta)	4.12.20		
Alouette lulu (Lullula arborea)	See		o deed to
Cisticole des jones (Cisticola juncidis)			
Linotte mélodieuse (Carduelis	and the second		
cannabina)	19.00		1.65.87 1565
Bruant jaune (Emberiza citrinella)	Enry 9		a dimmi ti
Chardonneret élégant (Carduelis			
carduelis)	L. Brewill		
Serin cini (Serinus serinus)			
Verdier d'Europe (Chloris chloris)	Land H		Landard H.
Pipit des arbres (Anthus trivialis)			
Rossignol philomèle (Luscinia	of Seemil History		
megarhynchos)			
Tarier pâtre (Saxicola rubicola)	and the state of t		L. Harris H.
Fauvette grisette (Sylvia communis)			
Rougequeue noir (Phoenicurus	A directifi		
ochruros)			
nature des spécimens, sexe, signes particuliers			

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OP	ÉRATI	ON *	
Protection de la faune ou de la flore		Prévention de dommages aux cultures	
Sauvetage de spécimens		Prévention de dommages aux forêts	
Conservation des habitats	Préven	tion de dommages aux eaux	
Inventaire de population		Prévention de dommages à la propriété	
Etude écoéthologique		Protection de la santé publique	
Etude génétique ou biométrique		Protection de la sécurité publique	
Etude scientifique autre		Motif d'intérêt public majeur	
Prévention de dommages à l'élevage		Détention en petites quantités	
Prévention de dommages aux pêcheries		Autres	
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l nationale :			
Approvisionnement local en matériaux notamment	pour les	pistes DFCI (cf. dossier de dérogation)	

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION *
(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)
D1. CAPTURE OU ENLEVÈMENT *
Capture définitive
Capture temporaire   avec relâcher sur place   avec relâcher différé   avec relâcher différé
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher : Les opérations de capture/déplacement d'amphibiens ne seront menées qu'en cas de nécessité. Mode opératoire : capture à la main ou au troubleau, déplacement dans des seaux de collecte en eau, lâchers des individus au maximum 1 heure après la collecte.

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :				
Date: uniquement en cas de nécessité, dans le cas où le comblement du point d'eau s'avérait nécessaire en période de				
reproduction des amphibiens				
Lieu: transfert au sein du nouveau point d'eau				
Capture manuelle				
Capture avec épuisette ✓ Pièges ☐ Préciser :				
Autres moyens de capture   Préciser:				
Utilisation de sources lumineuses   Préciser:				
Utilisation d'émissions sonores   Préciser:				
Modalités de marquage des animaux (description et justification):				
D2. DESTRUCTION *				
Destruction des nids   Préciser:				
Destruction des oeufs   Préciser:				
Destruction des animaux   Par animaux prédateurs   Préciser:				
Par pièges létaux □ Préciser :				
Par capture et euthanasie □ Préciser :				
Par armes de chasse □ Préciser :				
Autres moyens de destruction Préciser : réalisation des travaux – Risques de destruction directe d'individus				
d'amphibiens, reptiles, en lien avec les opérations d'enlèvement de la végétation, de terrassement, et plus généralement avec				
la circulation d'engins de chantier.				
Suite sur papier libre				
D3. PERTURBATION INTENTIONELLE *				
Utilisation d'animaux sauvages prédateurs   Préciser:				
Utilisation d'animaux domestiques   Préciser:				
Utilisation de sources lumineuses   Préciser:				
Utilisation d'émissions sonores   Préciser :Circulation d'engins				
Utilisation de moyens pyrotechniques   Préciser:				
Utilisation d'armes de tir				
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle   Préciser: Circulation d'engins				
Suite sur papier libre				
E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *				
Formation initiale en biologie animale   Préciser : A définir				
Formation continue en biologie animale   Préciser : A définir				
Autre formation   Préciser : A définir				
F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE de l'OPÉRATION				
Préciser la période : 30 ans				
ou la date :				
G OVEL G GOVEL EGILIEUW DE LIOPÉDICTION				
G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION				
Régions administratives : Nouvelle-Aquitaine				

H. EN ACCOMPAGNEMENT de l'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE \*

Relâcher des animaux capturés  Mesures de protection réglementaires  Renforcement des populations de l'espèce   Mesures contractuelles de gestion de l'espace					
Renforcement des nonulations de l'espèce   Mesures contractuelles de gestion de l'espace	Relâcher des animaux capturés	X	Mesures de protection réglementaires		
Tentered as populations de l'espece a l'incomes de gestion de l'espece	Renforcement des populations de l'espèce		Mesures contractuelles de gestion de l'espace	X	

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Un ensemble de mesures d'évitement et de réduction est prévu pour assurer la bonne intégration environnementale de l'exploitation en particulier : évitement d'une partie du périmètre autorisé, déboisement et décapage progressif des surfaces à exploiter hors période de nidification des oiseaux, conservation d'un habitat de reproduction pour les amphibiens). En complément des mesures d'évitement et de réduction, il est par ailleurs prévu une remise en état écologique du site suivi d'une gestion adaptée pendant 5 ans. La physionomie des milieux recréés sera favorable à la faune la plus remarquable, du fait, notamment du non reboisement des surfaces exploitées

(cf. détail dans le dossier de dérogation).

### I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu):

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Suivi annuel de la nidification du Guêpier d'Europe

Suivi herpétologique réalisé tous les 5 ans et à chaque nouveau déplacement important de la mare abritant les amphibiens....

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Gabarrak

le 17 10112018

Votre signature

<sup>\*</sup> cocher les cases correspondantes



## POUR ☐ LA COUPE\* ☐ LARRACHAGE\* ☐ LA CUEILLETTE\* ☐ L ENLEVEMENT\* DE SPECIMENS D ESPECES VEGETALES PROTEGEES

\*cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du Livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 Février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
Définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

#### A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom:

ou Dénomination (pour les personnes morales) : IZCO TP Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : M. Régis ROY

Adresse: route de Castelnau 40330 GABARRET

Nature des activités : carrière Qualification : Dirigeant et gérant

Nom scientifique Nom commun	Quantité (1)	Description (2)
B1 : Linaria spartea	3 stations totalisant entre 50 et 100	Les stations présentes se sont développées au sein des zones décapées dans le cadre de l'exploitation
Linaire effilée	pieds	de la carrière. De nouvelles stations sont susceptibles d'apparaître lors des différentes phases d'extraction.
		Les individus ne seront pas détruits en période de végétation. Un transfert de sol avec sa banque de graine sera réalisé vers des zones non impactées
B2 : Lotus hispidus	Aucune des stations identifiées ne sera	Les stations identifiées se situent hors des zones d'extraction. De nouvelles stations sont toutefois
Lotier velu	impactée	susceptibles d'apparaitre lors des différentes phases d'extraction.
		Les individus ne seront pas détruits en période de végétation Un transfert de sol avec sa banque de graine sera réalisé vers des zones non impactées
B3 : Lotus angustissimus	La station identifiée	La station identifiée se situe hors des zones
Lotier grêle	ne sera impactée	d'extraction. De nouvelles stations sont toutefois susceptibles d'apparaitre lors des différentes phases d'extraction. Les individus ne seront pas détruits en période de
		végétation. Un transfert de sol avec sa banque de graine sera réalisé vers des zones non impactées

<sup>(1)</sup> poids en grammes ou nombre de spécimens

П	D ( 1 1 1	
	Prévention de dommage aux forêts	
	Prévention de dommage aux eaux	
	Prévention de dommage à la propriété	
	Protection de la santé publique	
	Protection de la sécurité publique	
	Motif d'intérêt public majeur	X
	Détention en petites quantités	
	Autres	
		<ul> <li>□ Prévention de dommage aux eaux</li> <li>□ Prévention de dommage à la propriété</li> <li>□ Protection de la santé publique</li> <li>□ Protection de la sécurité publique</li> <li>□ Motif d'intérêt public majeur</li> <li>□ Détention en petites quantités</li> </ul>

<sup>(2)</sup> préciser la partie de la plante récoltée

Extension de la carrière approvisionnant en matériaux les chantiers locaux (création de pistes DFCI notamment) Voir détail dans le dossier de dérogation.		
D. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L OPERATION		
Préciser la période : 30 ans Ou la date :		
E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE REALISATION DE L'OPERATION		
Arrachage ou enlèvement définitif   Préciser la destination des spécimens arrachés ou enlevés : Le sol des stations de la (ou des) espèce(s) et sa banque de graines associée sera transféré en bordure de la carrière, sur une zone non impactée et gérée favorablement.		
Arrachage ou enlèvement temporaire □ Avec réimplantation sur place □ Avec réimplantation différée □		
Préciser les conditions de conservation des spécimens avant la réimplantation :  Préciser la date, le lieu et les conditions de réimplantation :		
E1. QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE COUPE, D'ARRACHAGE, DE CUEILLETTE OU D'ENLEVEMENT		
Préciser les techniques :		
Après repérage des stations, décapage du sol, hors période de végétation et transfert de la banque de graine vers un site non impacté		
Méthodologie détaillée dans les mesures MR1 et MR3 du dossier de dérogation		
F. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGEES DE L'OPERATION*		
Formation initiale en biologie végétale   Préciser : Botaniste expérimenté		
Formation continue en biologie végétale  Autre formation  Préciser:		
G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION		
Régions administratives : Nouvelle-Aquitaine Départements : Landes (40) Cantons : Haute Lande Armagnac		
Communes : Escalans		
H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE*		
Réimplantation d'une partie des spécimens enlevés		
Mesures de protection règlementaires		
Réimplantation des populations de l'espèce ⊠  Mesures contractuelles de gestion de l'espace ⊠		
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :		
Un secteur de 0,9 ha sera préservé en bordure de carrière et dédié à la conservation de la flore patrimoniale du site dont la gestion (réalisée tout au long de l'exploitation du site) sera favorable aux Lotiers, Linaire effilée et Gesse anguleuse principalement. La surface de ce secteur a vocation à augmenter et progresser vers l'est au fur et à mesure de l'exploitation du site. Il accueillera la banque de graines transférée à partir des secteurs où les espèces auront pu se développer au cours des différentes phases d'exploitation.		
Un griffage du sol (hersage, griffage au godet d'une pelle mécanique, etc.), réalisé tous les 3 ans sur les 5 à 10 premiers centimètres du sol permettra de rajeunir la végétation en favorisant les espèces pionnières. Cette opération sera réalisée à l'automne, avant les premières gelées. Un contrôle des ligneux sera réalisé si des fourrés commencent à coloniser la zone.		
Voir détail dans le dossier de dérogation MR1 : déboisement et décapage échelonnés des secteurs prochainement exploités MR3 : Conservation et gestion d'un habitat favorable à la Linaire effilée, Lotier grêle et Lotier velu.		
I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPERATION		

Bilan des opérations antérieures (s'il y a lieu) :

### Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Un botaniste sera missionné les deux années qui suivent le défrichement et le décapage d'un nouveau terrain à exploiter. Le suivi sera réalisé en deux passage, l'un en juin et l'autre en août. Le suivi aura pour objectif de cartographier chaque espèce patrimoniale en ayant une attention particulière sur les espèces concernées par la présente demande de dérogation. A l'issue de l'inventaire, l'opérateur balisera les stations pour indiquer au pelliste la localisation de la banque de graine à prélever.

Par ailleurs, le botaniste effectuera également un suivi de la zone dédiée à la conservation de la flore patrimoniale du site faisant l'objet de la mesure MR3 (en un passage effectuée fin juin). Le suivi sera constitué de 3 types d'inventaires :

- Un inventaire et une cartographie de chacune des 3 espèces faisant l'objet de la demande de dérogation ;
- Un inventaire et une cartographie des invasives ;
- Un suivi de la préconisation de la végétation par le suivi de 2 placettes de suivi dont la localisation sera pérenne dans le temps. Sur chaque placette, toutes les espèces seront inventoriées et leur recouvrement estimé.

Chaque année de suivi fera l'objet d'une note de synthèse avec définition de préconisations de gestion si nécessaire. Elle sera transmise à la DREAL Nouvelle-Aquitaine et au CBNSA.

\*cocher les cases correspondantes

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantie un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux

Fait à: Ouravuit
Le: 17 01 Lols

Votre signature: